

QUI AGRESSE QUI ?

À propos de l'incident survenu le 27 décembre 2014 au casino shop de la rue des Granges et du fait qu'on criminalise la pauvreté...

Le 28 décembre dernier, l'Est républicain titrait « *Deux SDF attaquent un gérant de supérette pour de la nourriture* ». L'article se base uniquement sur la version non vérifiée du commerçant et de la police. Il semble que les choses se sont pourtant passées autrement, **voici le témoignage** d'une des personnes accusées d'agression :

« Un samedi soir, avec un pote, nous décidons d'aller faire les poubelles par nécessité. Nous avons chacun notre chien. Nous rentrons dans le porche rue des Granges, et nous commençons à fouiller la poubelle du Casino shop. Comme nous faisons un peu de bruit, le gérant ouvre la porte pour voir ce qui se passe. Quand il nous voit, il s'en va pour revenir peu après avec un taser, et il menace mon pote avec son arme. Il y a des cris, puis mon pote se prend un coup de taser. Je m'interpose. Les chiens sont excités, et le gérant dit qu'il s'est fait mordre. Je fais rentrer le gérant dans son casino et je retourne dans le porche chercher les denrées. Quand on ressort, le gérant revient vers mon pote et lui met un coup de poing. La BAC arrive puis nous embarque. Nous faisons 15 heures de garde à vue et nos chiens sont mis à la fourrière. » Pour les récupérer ils ont dû payer 45 euros.

Des passant.e.s ont confirmé le témoignage du SDF et de la violence du commerçant. L'agressé serait donc en fait l'agresseur. **Avoir faim n'est pas un délit, mais agresser avec une arme qui peut tuer ceux qui fouillent les poubelles pour se nourrir ?!** Nous condamnons fermement l'attitude du gérant ainsi que celle de la police et des journalistes.

Il ne s'agit pas d'un cas isolé mais d'une conséquence de la société de consommation, comme le montre l'exemple récent et similaire d'un Intermarché à Montpellier*. **FACE À CES COMPORTEMENTS RÉVOLTANTS, ET POUR QU'ILS NE SE REPRODUISENT PAS, NOUS EN APPELONS À LA CONSCIENCE, À L'HUMANITÉ ET À LA SOLIDARITÉ DE TOUTES ET TOUS : EMPLOYÉ-ES, CLIENT-ES, PASSANT-ES.**

Des libertaires

* Notes :

- Procès du 3 février 2015 : Trois jeunes gens ont été poursuivis pour « soustraction de denrées périssables à date de péremption dépassée » dans les poubelles sur le parking d'un Intermarché à Frontignan en mai 2014.

... **Se nourrir, un délit ?**

- A Nogent sur Marne, le maire vient de prendre un arrêté contre le glanage des poubelles. Les pauvres qui seront pris à essayer de récupérer des aliments comestibles devront s'acquitter d'une amende de 38 euros. **Cette culpabilisation de la pauvreté, de la précarité est choquante, simplement amoral.**